



Tenue des animaux à bord des voitures pendant un court trajet

Par **PICCITTO**, le **04/06/2008** à **22:51**

Bonjour,

J'ai deux yorkshire qui m'accompagnent parfois dans mes déplacements en voiture. Ils ne sont pas attachés mais voyagent toujours à l'arrière de mon véhicule. Puis-je être verbalisé pour cela ? Et si oui, en vertu de quelle loi ? Merci et bon courage pour la poursuite de votre appréciable service.

Laurent PICCITTO